



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20241009-2024_10_05-DE



En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Absents : 2 -excusés : 2

Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024_10_05

Objet : Désignation des représentants au comité de jumelage

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 3 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, conseillers municipaux.

Absent : Mme BRETON Dorothée, M. LOURENCO Florian

Absents excusés : Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle

Exclus :

Procurations : Mme FLEURY Aurore à Mme PARET Aurélie, Mme DELFOUR Isabelle à M. ROCHER Dominique

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner sept membres du conseil municipal pour participer au comité de jumelage.

Il propose les conseillers suivants :

M. GATINEL Didier, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme PARET Aurélie, Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain, Mme CHASSAGNE Annie. Un septième membre sera proposé ultérieurement

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner au comité de jumelage les conseillers proposés par Monsieur le Maire.

A Lussac, le 03/10/2024

Le Maire,

Didier GATINEL

